



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB, KABVD - 26.11.2019

Numéro de publication: NA03-0000000311

Canton: VD

Entité de publication:

Christophe Savoy, Rue du Casino 4, 1400 Yverdon-les-Bains

EDITIONS LE REGIONAL SA

Débiteurs:

EDITIONS LE REGIONAL SA

CHE-487.106.217

Rue du Clos 12

1800 Vevey

Indications sur l'assemblée des créanciers

17.01.2020, 14:00 heures

Hôtel Alpha-Palmiers, Rue du Petit-Chêne 34

1003 Lausanne

L'assemblée des créanciers selon l'article 301 LP aura lieu dans la salle de conférence Atrium.

Examen des pièces : durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, au bureau du commissaire au sursis, Christophe Savoy, Rue du Casino 4, 1400 Yverdon-les-Bains, sur rendez-vous.

Remarques:

Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP).

Publication selon la LP.

Date de l'octroi du sursis définitif : 13 novembre 2019

Expiration du sursis : 18 mai 2020

Fin du délai: 27.12.2019

Point de contact:

Christophe Savoy

Rue du Casino 4, P.O.B. 218, 1401 Yverdon-les-Bains

1400 Yverdon-les-Bains